JEAN GIONO
de l'Académie Goncourt

Notes sur l'Affaire Dominici

SUIVIES D'UN

Essai sur le caractère des personnages

nrf

GALLIMARD

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

© *Éditions Gallimard, 1955.*

Extrait de la publication

NOTES
sur
L'AFFAIRE DOMINICI

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Au moment où je classe ces notes prises pendant le déroulement du procès, c'est dimanche après-midi, le jury et la cour sont en délibération dans la salle du conseil. Je n'aimerais pas être à leur place. Je suis bourrelé de scrupules et plein de doutes.

Si je fais le compte, il y a autant de preuves formelles qui démontrent la culpabilité de l'accusé que de preuves formelles qui démontrent son innocence.

J'ai assisté au procès à une place qu'on m'a désignée et qui était de choix : juste derrière le président. Je voyais très bien l'accusé, à trois mètres de moi. J'ai vu, de

Extrait de la publication

face, et à la même distance, les témoins pendant qu'ils témoignaient. Je pouvais voir les visages de tous les jurés. J'ai regardé et écouté jusqu'à en être brisé de fatigue.

*

Le premier jour, pendant l'interrogatoire de l'accusé, je ne le perds pas de vue. Je l'écoute répondre. Je note exactement ses réponses. A ce moment-là, il est tout à fait semblable à cent, à mille vieux paysans des hautes-terres (je veux dire des terres pauvres, car la ferme D... est une ferme pauvre, malgré le compte en banque de D... dont on dit qu'il est bien garni. On parle de 10 à 12 millions. Je n'ai pas vérifié. Nous reviendrons sur ces millions). Semblable dans ses réponses (l'accusé) à cent, à mille vieux paysans que je connais. Je pourrais citer des noms. Dans la même

Extrait de la publication

situation (je ne parle pas de l'assassinat ; je veux dire : dans la situation d'être interrogés comme on interroge D...) ils auraient la même attitude, ils répondraient de la même voix, avec les mêmes mots.

*

Les mots. Nous sommes dans un procès de mots. Pour accuser, ici, il n'y a que des mots ; l'interprétation de mots placés les uns à côté des autres dans un certain ordre. Pour défendre également. Dès la première suspension d'audience, je dis à l'Avocat général Rozan ce que j'ai compris tout de suite (qu'il a compris aussi) : nous sommes dans un total malentendu de syntaxe. Je vais exagérer, mais nous sommes, dès le début, dans une situation si exceptionnelle qu'il est peut-être bon d'en voir certains aspects à la loupe. Je dis à l'Avocat général : « Il aurait été excellent que

Extrait de la publication

la première phrase du Président soit celle-ci : avant de commencer, nous allons d'abord nous entendre sur la valeur des mots et la place des pronoms dans le discours. » M. Rozan me fait la grâce de ne pas être très étonné par ce que je viens de lui dire. (Par la suite il sera tellement de mon avis qu'il en fera état dans de nombreuses interventions.)

Exemple (à la reprise d'audience, tout de suite après ma remarque) :

LE PRÉSIDENT, *s'adressant à l'accusé.* - Etes-vous allé au pont ? (Il s'agit du pont du chemin de fer.)

L'ACCUSÉ. - Allée ? Il n'y a pas d'allée, je le sais, *j'y suis été.*

Pour lui qui n'emploie jamais le verbe aller, pour dire : aller au pont, aller à la vigne, aller à la ville, il croit qu'il s'agit de substantifs : une *allée,* une *allée* d'arbres, une *allée* de vignes ; et il répond : il n'y a pas d'allée, je le sais, *j'y suis été.*

Or, comme il est surpris par la phrase du Président (combien anodine cependant, et j'ajoute que le Président ne pouvait pas s'exprimer autrement — moi-même si j'avais eu à formuler la question, je l'aurais faite de la même façon que lui) — comme il est surpris par la forme de la phrase, qu'il y a un mot qu'il ne comprend pas tout de suite, il hésite avant de répondre, il se trouble. On interprète ce trouble.

Entendons-nous : ce n'est pas de là que surgira une erreur judiciaire. Nous verrons cependant plus loin qu'en déplaçant un petit pronom, ou en mettant au pluriel ce qui est au singulier, on anéantit complètement une phrase accusatrice et terrible. Et je le répète : c'est un procès de mots ; il n'y a aucune preuve matérielle, dans un sens ou dans l'autre ; il n'y a que des *mots*. Mon souci n'est donc pas tout à fait superflu. D'ailleurs, ces erreurs de mots

Extrait de la publication

accusent parfois (on le verra) et très lourdement. Elles ne sont pas toutes en faveur de l'innocence.

*

Ces malentendus idiots irritent les deux parties qui ne s'entendent pas. Le Président dépense des trésors de patience.

*

On nous présente l'accusé comme brutal, cruel même (on évoquera des faits qui ne prouvent pas la cruauté) sujet à de terribles accès de colère, solitaire. On ne fait pas assez attention à cet état de solitude. Or, le commissaire Sébeille a fait, dit-on, une enquête « psychologique ». Pourquoi faut-il que cette « enquête psychologique » éveille ma méfiance ?

Extrait de la publication

En tout cas, l'accusation fait état et se sert beaucoup de ce caractère ainsi « dévoilé ». Or, l'accusé avait soixante-seize ans le jour du crime, et, pendant soixante-seize ans, il n'a jamais exercé, ni sa brutalité, ni sa cruauté, et ses terribles accès de colère n'ont jamais marqué. A un point qu'on est obligé de relever contre lui qu'un jour il a jeté des pierres à son chien (*sic*).

Enfin, on tient un fait pour prouver sa brutalité.

Il a accouché sa femme lui-même, sans aide, neuf fois. « Non, répond-il en souriant : trois fois seulement. »

On le lui reproche.

« Nous étions loin de tout, répond-il. Fallait-il que je la laisse mourir ? »

Et il ne sourit plus.

Quelques répliques.

LE PRÉSIDENT. - Vous êtes excitable.

L'ACCUSÉ, *qui ne comprend pas tout à*

fait le mot. - Je ne me suis jamais moqué de personne. Je n'aime pas qu'on se moque de moi.

LE PRÉSIDENT. - Vous êtes rude et primitif...

L'ACCUSÉ. - Comme je suis toujours.

LE PRÉSIDENT. - Coléreux...

L'ACCUSÉ. - En colère quand il le fallait.

LE PRÉSIDENT. - Susceptible...

L'ACCUSÉ. - Je ne vois rien là-dedans.

LE PRÉSIDENT. - Egoïste...

L'ACCUSÉ. - Egoïste ! Ce n'est pas vrai. La porte de la ferme était ouverte à tout le monde.

LE PRÉSIDENT. - Assez vantard.

L'ACCUSÉ. - Vantard ! Quand on me demandait : « Comment fais-tu ça ? » je disais : « Je fais comme ça. » Ah ! oui, c'est parce que je disais *moi.* Oui, je disais *moi* je fais comme ça.

(Ce qui prouve en effet qu'il est parfois très subtil. Mais, est-ce quand il *veut* l'être,

Extrait de la publication

ou simplement quand il *peut* l'être ? Ce qui, dans le dernier cas, prouverait une certaine franchise ?)

LE PRÉSIDENT. - Vous êtes très dur...

L'ACCUSÉ. - Je le suis encore.

LE PRÉSIDENT. - Indifférent à tout ce qui vous entourait...

L'ACCUSÉ. - C'était mon travail qui m'intéressait.

LE PRÉSIDENT. - Vous donniez des conseils.

L'ACCUSÉ. - Je les ai toujours écoutés.

LE PRÉSIDENT. - Vous étiez d'une ruse raffinée.

L'ACCUSÉ. - Quand on ne me roulait pas moi, je roulais les autres.

(A-t-il compris le mot « raffiné » ?)

LE PRÉSIDENT. - Vous étiez replié sur vous-même.

L'ACCUSÉ, *qui a très bien compris.* - J'étais bien obligé.

Extrait de la publication

LE PRÉSIDENT. - Peu communicatif...

L'ACCUSÉ. - On était loin. Le travail avant tout.

(Loin ? Il veut dire loin de la société, loin du monde. Société qui le juge, et c'est juste, après ce crime monstrueux. Mais il n'est pas encore prouvé qu'il est le coupable. Loin du monde qu'il comprend à sa façon, c'est-à-dire qu'il ne comprend pas. Nous parlerons après du compte en banque, des 10 à 12 millions. Ce sera difficile d'en parler. Nous verrons que ces millions ne sont pas *du monde*.)

LE PRÉSIDENT. - Tournez-vous par ici. Regardez la cour.

L'ACCUSÉ. - Je n'ai pas honte.

. . . . . .

LE PRÉSIDENT, *sur un détail infime de la vie de D.* - N'en parlons pas.

L'ACCUSÉ. - Pourquoi ?

LE PRÉSIDENT. - Vous avez pris sept lièvres au collet.

Extrait de la publication

(On veut expliquer qu'il a pu sortir la nuit. C'est important pour l'accusation.)

L'ACCUSÉ. - Non, j'en ai pris cinq, pas plus.

. . . . . .

LE PRÉSIDENT. - Gustave (un des fils, le premier accusateur), Gustave était renfermé.

L'ACCUSÉ. - Ça ne le rendait pas méchant.

LE PRÉSIDENT. - Gustave a dit : « J'en ai assez de mon père. »

L'ACCUSÉ. - Gustave a pris la ferme en 40. Il prenait tout le produit. Vous verrez ma femme, elle vous le dira.

LE PRÉSIDENT. - Vous restiez toujours le maître.

L'ACCUSÉ. - Non, je ne lui demandais rien.

. . . . . .

LE PRÉSIDENT. - Etiez-vous réservé en galanterie féminine ?

Extrait de la publication

JEAN GIONO

Notes sur l'Affaire Dominici

suivies d'un

Essai sur le caractère des personnages

« Je ne dis pas que Gaston Dominici n'est pas coupable, je dis qu'on ne m'a pas prouvé qu'il l'était », écrit Jean Giono dans ce petit livre, qu'il a divisé en deux parties. La première est composée de notes d'audience prises à chaud, pour ainsi dire, et mises au net ensuite. Ces notes sont d'un grand écrivain. Elles éclairent les insuffisances du procès. Elles mettent en lumière bien des points qui sont restés dans l'ombre, elles font ressortir des subtilités que personne jusqu'ici n'avait aperçues. En premier lieu « nous avons affaire à un procès de mots », dit Jean Giono. En effet, l'accusé parle un langage primitif, sans syntaxe ; on transcrit ses déclarations et on l'interroge dans un autre langage, le français officiel. Cette simple remarque pourrait bien tout remettre en question.

Dans la seconde partie, qui est un morceau éblouissant, l'auteur esquisse une description du caractère de l'accusé et des témoins. En s'appuyant sur la vie des paysans de la Durance qu'il connaît bien, sur les conditions géographiques, voire historiques, il reconstitue avec une impressionnante plausibilité ce qu'ont été la vie, les pensées, ce qu'est même la sensibilité du fermier de la Grand Terre, personnage homérique, paysan rusé, mais jamais individu médiocre.

Un livre comme celui-là est plus qu'un témoignage : c'est un faisceau de lumière braqué sur la justice.

9 782070 228294

55-VI A 22829 ISBN 2-07-022829-0

Extrait de la publication